



L'initiative *Pour un ciel plus sûr* au cœur de la prévention de la destruction d'aéronefs civils

Publication immédiate

Montréal et La Haye, le 9 juin 2023 – « L'initiative *Pour un ciel plus sûr* proposée par le Canada est essentielle pour éviter de nouveaux cas de destructions d'aéronefs civils », a affirmé le Président du Conseil de l'OACI, M. Salvatore Sciacchitano, qui s'adressait aux participants d'un forum organisé récemment sur cette question. « Mais les États doivent intensifier leur dynamique politique concernant le déploiement et l'échange d'experts » a-t-il ajouté.

Le troisième Forum *Pour un ciel plus sûr* a été organisé par les gouvernements du Canada et des Pays-Bas pour soutenir les progrès accomplis « dans les pratiques préventives de gestion des risques encourus en zones de conflit ». Il s'est tenu les 5 et 6 juin à Rotterdam et à La Haye.

Y ont participé des ministres, des diplomates et d'autres délégués, qui représentaient l'Allemagne, l'Australie, le Canada, les États-Unis, la France, le Kenya, le Maroc, les Pays-Bas et la République de Corée. Les exploitants et les associations de travailleurs y étaient aussi représentés, notamment par la présence de l'Organisation des services de navigation aérienne civile (CANSO), l'Association du transport aérien international (IATA), la Fédération internationale des associations de pilotes de ligne (IFALPA) et la Fédération internationale des associations de contrôleurs de la circulation aérienne (IFATCA).

Exprimant les remerciements de l'OACI à l'endroit du Canada et des Pays-Bas pour l'organisation et la tenue de cette manifestation, M. Sciacchitano a souligné que « ce forum était une occasion unique et d'une importance cruciale pour intensifier la dynamique politique et encourager les échanges d'experts techniques afin de favoriser la coopération mondiale qui servira de socle à la mise en œuvre de l'initiative *Pour un ciel plus sûr* ».

Il a souligné que « la destruction d'un aéronef transportant des passagers et un équipage innocents était totalement inacceptable, et résultait de l'inefficacité de la coordination civilo-militaire, de l'insuffisance de l'échange d'information, notamment de renseignements stratégiques, et en dernier lieu, d'erreurs humaines ».

Le Président a aussi axé sa réflexion sur l'importance majeure accordée par l'OACI à la prise en compte des risques posés par les zones de conflit à l'aviation civile, lesquels doivent être analysés par les États et les exploitants, et il a traduit le soutien « total et inconditionnel » de l'Organisation aux activités menées dans ce domaine.

L'initiative *Pour un ciel plus sûr* a été proposée par le Canada en réaction directe à la destruction du vol PS 752 d'Ukraine International Airlines à destination de Kyïv le 8 janvier 2020, peu après son décollage de Téhéran, occasionnant la mort de 176 personnes.

Le Conseil de l'OACI a accueilli avec satisfaction l'initiative, qui a ensuite été entérinée par l'Assemblée de l'OACI.

« De toute évidence, l'engagement est primordial pour empêcher qu'un événement semblable ne se produise de nouveau », a déclaré M. Sciacchitano, qui a précisé que « la destruction du vol PS 752 n'était malheureusement ni le premier, ni le seul cas dans son genre ».

Il a rappelé que le vol 007 de Korean Airlines, avec à son bord 269 passagers et membres d'équipage, a été abattu le 31 août 1983 par un aéronef militaire de l'ancienne Union soviétique. Il a indiqué qu'à la suite de cette tragédie, l'Assemblée de l'OACI a modifié la Convention de Chicago de 1944 pour disposer que chaque État soit tenu de s'abstenir d'utiliser des armes contre

des aéronefs civils en vol, mais que « nonobstant cet engagement pris il y a 40 ans par les États, nous continuons d'assister à des cas d'usage d'armes contre des aéronefs civils en vol ».

L'orientation de l'OACI à l'endroit des États et des exploitants a continuellement évolué à la suite des recommandations faites par les États à l'issue d'enquêtes qu'ils ont menées sur plusieurs événements de ce type.

Le rapport final du Conseil de sécurité néerlandais sur la destruction du vol MH 17 comportait un certain nombre de recommandations de sécurité. L'un des résultats les plus tangibles émanant de celles-ci est le [Manuel d'évaluation des risques pour les vols d'aéronefs civils au-dessus et à proximité de zones de conflit \(Doc 10084\)](#), élaboré par l'OACI avec l'aide et la participation précieuses du Royaume des Pays-Bas.

De même, plusieurs recommandations de sécurité adressées à l'OACI figuraient dans le rapport final élaboré par l'Administration de l'aviation civile de l'Iran sur la destruction du vol PS 752, qui a été publié en mars 2021. Elles portaient sur l'évaluation des risques et la publication de NOTAM pour les vols en zones de conflit, la hiérarchisation des États dont les activités militaires sont potentiellement dangereuses pour les activités d'audit de la sécurité et de la sûreté, et l'amélioration des éléments indicatifs disponibles. Elles ont toutes été prises en compte par l'OACI.

Outre ces recommandations, d'autres États frappés par ces tragédies ont fait des propositions visant à renforcer la sécurité et la sûreté de l'aviation civile.

À la suite de celles-ci, le Groupe d'experts des enquêtes sur les accidents (AIGP) de l'OACI a étudié les préoccupations soulevées concernant les enquêtes sur la destruction d'un aéronef, en particulier lorsque l'indépendance de l'autorité chargée de l'enquête et la crédibilité de l'enquête pouvaient être remises en cause.

Tout dernièrement, à l'issue de la 41^e session de l'Assemblée de l'OACI, qui s'est tenue en septembre et en octobre 2022, les États ont demandé que le Manuel d'évaluation des risques soit examiné de manière à en recenser les priorités.

L'OACI a donc demandé aux États membres de lui soumettre leurs observations, et plusieurs contributions de fonds ont été reçues de la part de ces derniers et d'organisations du secteur. Elles sont en cours d'examen et d'analyse, en étroite coordination avec le Comité de l'initiative *Pour un ciel plus sûr*.

En tenant compte de ces contributions, l'Organisation a prévu de publier une troisième édition du Manuel d'évaluation des risques avant la fin de cette année ainsi qu'un programme portant sur la préparation et la tenue d'un atelier qui lui sera consacré.

« Le niveau de sécurité des vols est impressionnant depuis quelques décennies. Cependant, un seul accident serait de trop », a fait remarquer M. Sciacchitano.



Ressources pour les rédacteurs

[L'OACI et les risques encourus par les vols civils au-dessus ou à proximité de zones de conflit](#)
[Précisions concernant la gestion de la sécurité de l'espace aérien](#)

À propos de l'OACI

L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) est un organisme des Nations Unies qui aide 193 pays à coopérer et à partager leurs ciels au bénéfice de tous.

Le soutien et la coordination de l'OACI, depuis sa création en 1944, ont aidé les pays à mettre en place, par des moyens techniques et diplomatiques, un réseau unique de liaisons aériennes mondiales rapides et fiables, qui connectent les familles, les cultures et les entreprises du monde entier, et qui favorisent la croissance durable et la prospérité économique partout où volent les aéronefs.

À l'aube d'une nouvelle ère de numérisation et d'innovations extraordinaires en matière de vol et de propulsion, le transport aérien compte plus que jamais sur le soutien d'experts et les orientations dans les domaines technique et diplomatique de l'OACI pour contribuer à tracer un nouvel avenir prometteur pour l'aviation internationale. L'OACI innove elle-même pour être à la hauteur de cette mission, et diversifie ses partenariats avec les parties prenantes des Nations Unies et d'autres interlocuteurs techniques pour définir une vision mondiale stratégique et mettre en œuvre des solutions durables et efficaces.

Informations générales :

communications@icao.int
Twitter : [@ICAO](https://twitter.com/ICAO)

Personne à contacter pour les médias :

William Raillant-Clark
Administrateur des communications
wraillantclark@icao.int
+1 514-954-6705
+1 514 409-0705
Twitter : [@wraillantclark](https://twitter.com/wraillantclark)
LinkedIn : [linkedin.com/in/raillantclark/](https://www.linkedin.com/in/raillantclark/)